

RÈGLEMENT du Raid Rozh Rance du 9 octobre 2022 ROZH

Chaque marcheur s'engage à se soumettre à ce règlement par le seul fait de son inscription, il dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

Présentation

Le Raid Rozh Rance (raids et marche solidaires) est organisé par l'association Rance Sport Santé 35 nouvellement créée et affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

Le Raid Rozh Rance regroupe 2 épreuves type raid multisports et une marche nature qui ont pour but de vous faire évoluer dans des pratiques sportives différentes, en milieu naturel et fragile, à protéger et préserver (zone natura 2000 et zone sensible)

Les fonds seront transformés en coupons sport au bénéfice de patients atteints ou en rémission de cancer, à utiliser auprès d'une association malouine (Sport Mer Santé) agréée Maison Sport Santé par l'ARS (sauvetage sportif, natation, longe-côte, aquagym en mer etc... le tout, adapté à la pathologie de chaque adhérent)

2 formats de raid multisports en équipe de 2, en autonomie et la marche

- Rance** = un parcours de 8 km, avec une grande partie en Trail d'orientation, un segment trail, du laser run (400 m et 4 phases de tirs) et du paddle (2 boucles de 500 m)
- Raid** = un parcours de 15 km, avec une grande partie en Trail d'orientation, 2 segments trail, du laser run (1200 m et 4 phases de tirs) et du paddle (6 boucles de 500 m)
- Rozh** = un circuit de 7 km en orientation avec carte et quizz

Les distances et nombres d'enchaînements sont fournis ici à titre indicatif et peuvent être modifiés pour le jour de l'épreuve.

Cette matinée multi activités se déroulera le Dimanche 9 Octobre 2022 au Minihic Sur Rance.

Le départ de la marche Rozh est donné à partir de 10h du terrain de foot

Pour les parcours, RAID et RANCE, veuillez vous reporter à l'autre règlement ci joint.

ROZH

Conditions de participation

«ROZH» est ouverte à tous et à toutes

Les mineurs sont sous la responsabilité des représentants légaux et doivent être accompagnés.

Les chiens sont autorisés seulement tenus en laisse rose

Tarif, dates et clôtures des inscriptions

Les inscriptions se font via le site d'inscription en ligne Nextrun.

[NextRun - Inscriptions, gestion des bénévoles et avis événements sportifs](#)

Le **quota** possible de participants est fixé par l'Organisation et mentionné sur le site d'inscription en ligne. Il est fixé à 300 marcheurs.

Les inscriptions seront closes au plus tard à la date figurant sur le site d'inscription en ligne, ou dès lors que le quota d'inscription est atteint.

Tarifification:

La marche Rozh = 7 euros par marcheur

Gratuit pour les enfants de moins de 11 ans

Modalités de remboursement en cas de forfait

L'inscription d'un marcheur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement. L'organisation devra être contactée au plus vite.

Horaires

Entre 10h et 10h30 **Accueil et départ** (stade du Minihiac sur Rance), remise des cartes du parcours et du quizz

Vous devez terminer la marche avant 12h45

Pour information, les remises de récompenses pour les épreuves Raid et Rance ont lieu à 12h30 sur le terrain de foot.

Parcours en Orientation et Quizz

Il s'agira de répondre au quizz le long d'un parcours en orientation.

Une récompense est prévue par tirage au sort de tous les quizz gagnants. (contact par email)

- Un point de départ et un point d'arrivée, matérialisés clairement sur la carte et sur le terrain
Un cheminement entre postes nécessitant des choix d'itinéraires et/ou de la lecture de carte
- Des postes de contrôle dont l'emplacement sur le terrain est défini par un élément remarquable, et reporté sur la carte au centre d'un cercle rouge. Les postes de contrôle sont marqués sur le terrain par des balises visibles.

Le support utilisé pourra être une photo aérienne, une carte de randonnée IGN ou un plan de la commune. Toute zone interdite sera signalée sur la carte.

Respect de l'environnement

L'épreuve se déroule sur des zones naturellement soumises à la protection de l'environnement et sur des zones Natura 2000 particulièrement sensibles.

L'Organisation met un point d'honneur tout particulier à ce que cet environnement soit respecté durant l'épreuve.

Il est donc strictement interdit de jeter quoi que ce soit sur le parcours.

Nous sollicitons d'ailleurs votre bienveillance pour votre participation à la propreté du parcours en ramassant les déchets (mégots, plastiques, bouteilles..) à l'aide d'un sac.

Pesée des déchets à l'arrivée

Le Parcours

- Le strict respect du code de la route sera appliqué
- Des signaleurs seront présents aux intersections les plus dangereuses. Les marcheurs devront aborder ces zones avec prudence et se conformer aux injonctions des signaleurs.
- Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées.
- Les concurrents doivent respecter les ordres de priorités suivants : Le marcheur est prioritaire par rapport au coureur
- Afin de préserver les conditions de sécurité et de bon déroulement de l'épreuve, l'Organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

Le matériel et l'équipement

- Une carte pour le parcours en orientation et le quizz sont fournis par l'Organisation
- Veuillez vous munir de chaussures adaptées pour les chemins et sentiers côtiers, d'un sac à dos avec de quoi vous hydrater.
- Vous pouvez prévoir un sac pour le ramassage des déchets

-Les marcheurs sont responsables pendant toute l'épreuve du matériel qu'ils utilisent, qui leur appartient ou qui leur est prêté . L'association Rance Sport Santé 35 décline toute responsabilité en cas de vol (de perte) ou de toute autre détérioration du matériel

Ravitaillement et petite restauration

Un ravitaillement « liquides et nourriture » est offert à l'arrivée.

il y aura une petite restauration sur place (les fonds seront également transformés en coupons sport)

Des zones de propreté (poubelles, ...) sont prévues pour les déchets. Il est demandé aux participants de respecter scrupuleusement ces zones,

Sécurité

- Un dispositif de sécurité spécifique est mis en œuvre par l'Organisation jusqu'à 13h30
- A partir de 13h30 vous serez sous votre entière responsabilité..
- Un poste de secours est mis à disposition près de la zone de départ/arrivée.

Modification / Annulation de l'épreuve

Dans le cas de prévisions météorologiques défavorables ou tout autre événement majeur susceptible de mettre en péril la sécurité des marcheurs, ou d'entraver le bon déroulement de la manifestation, l'Organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de l'épreuve. Dans la mesure du possible, l'Organisation propose un parcours de substitution. Un communiqué sera immédiatement fait auprès de tous les participants. En cas de force majeure ou en cas de raisons sanitaires (COVID), l'Organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la manifestation. Dans tous les cas de modification ou d'annulation de la marche, aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisation et les marcheurs ne pourront être dédommagés de leur engagement.

Assurance

La marche est assurée en responsabilité civile par la MAIF.
Tout marcheur accidenté devra en faire la déclaration auprès de celle-ci.
Contact : raidrozhrance@gmail.com
Les conditions couvertes par cette assurance sont disponibles sur le site web de l'épreuve,

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance du

- à un mauvais état de santé du marcheur
- au non-respect des consignes de l'Organisation

Droits à l'image

Tout marcheur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant le parcours comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Les professionnels audiovisuels ou photos doivent obtenir leur accréditation auprès de l'Organisation. Aucune image, aucune photographie ou aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires publics ou privés, de chaînes télévisées, de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Organisation.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions de l'Organisation
L'inscription à la marche Rozh vaut acceptation du présent règlement.